



ventes aux enchères
Toulouse
Albi - Montauban

MARAMBAT
de MALAFOSSE

VINS & SPIRITUEUX

MERCREDI 30 JUIN À 14H

EXPERT : AYMERIC DE CLOUET



DROUOT
DIGITAL
Live

 INTERENCHERES
LIVE

expositions publiques

Vendredi 25 juin : 10h-12h / 14h-17h
Lundi 28 juin : 9h-11h

Mardi 29 juin : 10h-12h / 14h-18h
Mercredi 30 juin : 9h-11h

Listes et Photos visibles sur www.marambat-malafosse.com

TOULOUSE

ALBI
48, Rue Emile Grand
ALBI
Tél. 05 63 38 30 68

Hôtel des Ventes de Toulouse
7, rue d'Astorg - contact@marambat-malafosse.com
Tél. 05 61 12 52 02

MONTAUBAN
12, Pl. Roosevelt
MONTAUBAN
Tél. 05 63 66 12 13

1	3	bouteilles	FLEURIE	1966		30 / 50
2	3	bouteilles 1988, 1993)	TOKAJI "3 Puttonyos",		(1980 MB,	60 / 100
3	2	bouteilles	JULIENAS	C. Giroud	1998	10 / 20
4	1	demi-litre 2004	VIN DE CONSTANCE	Klein Constancia		60 / 80
5	4	bouteilles 2004	VDP DE L'HÉRAULT,	La Grange des Pères		480 / 560
6	1	demi-litre 2006	GAILLAC	"vin d'Autan",	R. Plageolles	50 / 60
7	1	bouteille Dupuis	FINE CHAMPAGNE	"Réserve Maison",	C.	80 / 100
	1	bouteille (ets, ela, très vieille bouteille avec l'image d'une lucane-cerf-volant)	ARMAGNAC DU LUCALOT,			
9	1	bouteille Seward	COGNAC	"Fine Champagne",	Adet-	40 / 60
10	1	bouteille Seward	COGNAC	"Fine Champagne",	Adet-	40 / 60
		(capsule cire cassée)				
11	3	bouteilles (Courvoisier, Adet V.V.G., Gourdon réserve)	COGNAC	divers,		60 / 90
12	1	bouteille (en étrier)	ARMAGNAC	"cuvée Bernard VII",	Ducastaing	40 / 50
13	1	bouteille	BAS-ARMAGNAC	"Hors d'Âge",	Tariquet	30 / 40
14	1	magnum	ARMAGNAC	"Panache d'Or",	Carrère	60 / 70
15	1	bouteille 1927", Alvear	MONTILLA-MORILES	"Pedro Ximenez Solera		35 / 40
16	1	bouteille 1927", Alvear	MONTILLA-MORILES (mise ancienne)	"Pedro Ximenez Solera		40 / 50
17	1	magnum Cabrières 2002	CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE cb	Domaine de		80 / 100
18	1	magnum Cabrières 2002	CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE cb	Domaine de		80 / 100

19	1	bouteille Chandon 1973	CHAMPAGNE (etla, etlt, TLB)	"Dom Pérignon", Moët &		200 / 250
20	1	bouteille 1978 (Vasarély)	CHAMPAGNE	"Collection", Taittinger		80 / 120
21	1	bouteille 1979 (rosé)	CHAMPAGNE	"Belle Époque", Perrier-Jouët		100 / 150
22	1	bouteille	CHAMPAGNE	rosé, Laurent-Perrier		45 / 55
23	8	bouteilles	CORTON	CHARLEMAGNE, L. Jadot 2003	cb	560 / 640
25	1 (et, LB)	bouteille	CLOS VOUGEOT,	Moriot Camuzet 1964		150 / 200
26	1	bouteille capsule congé) Monsieur Aubert de Vilaine interrogé sur la présence de la capsule congé a répondu : "A cette époque une partie de nos vins était commercialisée par la Maison Leroy qui plaçait ce type de capsule. Ces bouteilles portaient, sur l'étiquette, la mention : "INTERDICTION D'EXPORTATION AU USA ET UK""	RICHEBOURG	Domaine de La Romanée Conti (LB/MB, ETA,		400 / 600
27	1	bouteille 1976 (elt, ela)	VOSNE-ROMANÉE	B. Château		20 / 30
28	2	bouteilles 1976 (ea, et, 1 LB, 1 MB)	NUITS-ST-GEORGES	Les Murgers", Rion P&F		70 / 80
29	6	bouteille	CHAMBOLLE-MUSIGNY	Giroud 1976		150 / 200
30	17	bouteilles	NUITS-ST-GEORGES	Poulet 1977		100 / 150
31	20	bouteilles	CHAMBOLLE-MUSIGNY	Poulet 1977		200 / 250
32	1	bouteille	ROMANÉE-CONTI,	1988	cb	10000 / 12000
33	1	bouteille	CLOS VOUGEOT,	Ch. de La Tour 1995		70 / 90
34	3	bouteille 1997	PERNAND-VERGELESSES	C. Giroud		30 / 40
35	3	bouteilles A. Rousseau	GEVREY-CHAMBERTIN 2000	"Clos Saint Jacques 1er cru",		1800 / 2000
36	2	bouteilles	CLOS DE LA ROCHE,	A. Rousseau 2004		640 / 700

37	2	bouteilles 2004	CHARMES-CHAMBERTIN	A. Rousseau		440 / 500	
38	2	bouteilles Rousseau 2004	GEVREY-CHAMBERTIN	" Les Cazetiers 1er cru", A.		250 / 280	
39	3	bouteilles 2005	CHARMES-CHAMBERTIN	A. Rousseau		1500 / 1800	
40	1	bouteille Rousseau 2005	GEVREY-CHAMBERTIN	" Les Cazetiers 1er cru", A.		300 / 350	
41	2	bouteilles A. Rousseau	GEVREY-CHAMBERTIN	"Clos Saint Jacques 1er cru", 2006		1000 / 1200	
42	3	bouteilles	CHAMBERTIN	A. Rousseau	2006	3600 / 3800	
43	11	bouteilles (ea/eta, 1 de 1988, 2 de 1989, 3 de 1991, 4 de 1990, 1 de 1992)	SANTENAY	"Les Gravières 1er cru",	M. Clair	220 / 270	
44	1	bouteille 1936	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur (MB, bouchon légèrement rétracté)	Sauternes	500 / 600	
45	1	bouteille	CH.	DE FARGUES,	Sauternes	1975	110 / 120
46	3	bouteilles 1976 (2 ea, 1 et)	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	1200 / 1500	
47	1	bouteille 1986 (ettl, J)	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	180 / 200	
48	1	bouteille	CH.	GUIRAUD, 1° cru Sauternes		1986	35 / 40
49	1	bouteille 1986 (ett, ajout manuscrit)	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	200 / 220	
50	1	bouteille 1991	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	180 / 200	
51	1	bouteille 1993	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	180 / 200	
52	1	bouteille 1994	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	180 / 200	
53	3	bouteilles	CH.	GUIRAUD, 1° cru Sauternes		1995	80 / 90
54	1	bouteille 1996	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	190 / 200	

55	1	bouteille 1997	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	190 / 200
56	1	bouteille 1997 (et)	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	130 / 150
57	1	bouteille 1999	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	180 / 190
58	2	bouteilles	CH.	GUIRAUD, 1° cru Sauternes	2001	70 / 100
59	1	bouteille 2002	CH.	D'YQUEM, 1° cru supérieur	Sauternes	150 / 170
60	3	bouteilles (ets, 1 LB, 1 MB, 1 B)	CH.	PAPE-CLÉMENT, Pessac-Léognan	1959	220 / 260
61	1	bouteille LB/MB)	CH.	LATOUR, 1° cru Pauillac	1968 (ela, elt,	160 / 180
62	1	bouteille 1968 (et, ela, V)	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac	120 / 180
63	12	bouteilles TLB) cb	CH.	PAPE-CLÉMENT, Pessac-Léognan	1975 (2	500 / 600
64	1	bouteille 1976 (ett, es, TLB)	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac	150 / 180
65	1	bouteilles 1976	CH.	FIGEAC, 1° Grand cru	St-Émilion	50 / 60
66	12	bouteilles	CH.	VIEUX POURRET, St-Émilion	1976	80 / 120
67	12	bouteilles 1978 cb	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac	1500 / 2000
68	1	bouteille Pauillac 1978	CH.	PICHON LONGUEVILLE-BARON, 2° cru		40 / 50
69	5	bouteilles " (1 Ch. Dufort-Vivens 1964, MB; 1 Ch. Dufort-Vivens 1998; 1 Ch. Beychevelle 1979, elt, TLB; 1 Ch. Beychevelle 1981, elt, J; 1 Ch. Cantenac Brown 1999) "	BORDEAUX	RIVE GAUCHE		150 / 180
70	12	bouteilles 1979 (es, 3 J, 4 TLB)	CH.	LA GAFFELIÈRE, 1° Grand Cru	St-Émilion	250 / 350
71	17	bouteilles	CH.	LA FLEUR MILON,	Pauillac 1979	100 / 200

72	1 (ets, et)	bouteille	CH.	PAPE-CLÉMENT, Pessac-Léognan		1979	30 / 40
73	1	bouteilles		LES FORTS DE LATOUR,	Pauillac	1980	70 / 80
74	1 (et, eta, J)	bouteille		PETRUS,	Pomerol	1980	900 / 1000
75	1 (et, ea, LB)	bouteille	CH.	LA LAGUNE	Haut-Médoc	1981	35 / 40
76	1 1982 (et)	bouteille	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac		1200 / 1500
77	1 1982 (et, ela, TLB)	bouteille	CH.	MONTROSE, 2° cru Saint-Estèphe			100 / 120
78	2 1982 (et)	bouteilles	CH.	PRIEURÉ LICHINE, 4° cru	Margaux		60 / 70
79	1 1983 (et, ela, J)	bouteille	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac		150 / 180
80	1 (ett, ea, caps tâchée)	bouteille		PETRUS,	Pomerol	1983	1000 / 1100
81	3	bouteilles	CH.	LA GRACE DIEU,	St-Émilion	1983	50 / 60
82	1	bouteille 1983	CH.	BRANE-CANTENAC, 2° cru	Margaux		50 / 60
83	1 1985 (es, TLB)	bouteille	CH.	ANGÉLUS, 1° Grand Cru	St-Émilion		150 / 180
84	3 1985 et 1 1995	bouteilles	CH.	DASSAULT, Grand Cru	St-Émilion	2	50 / 80
85	4 (elt, 1 J, 3 TLB)	bouteilles	CH.	D'ISSAN, 3° cru	Margaux	1985	120 / 140
86	2 2000, elt) "	bouteilles	BOURGOGNE	divers, "(1 Pommard, Henri de Villamont 1985, et, MB; 1 Nuits Saint Georges, ""Les Allots"", H & G Remoriquet			40 / 50
87	1 1986 (elt)	bouteille	CH.	CHEVAL-BLANC, 1° Grand Cru	St-Émilion		250 / 350
88	1 1986 (J)	bouteille	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac		500 / 600

89	2	bouteilles	BORDEAUX	DIVERS	(1 Ch. Beychevelle 1995, et; 1 Ch. Pontet-Canet 1986, ett, TLB)	100 / 120
90	1	bouteille	CH.	LATOUR, 1° cru	Pauillac 1987 cb	120 / 160
91	6	bouteilles	BORDEAUX	DIVERS	"(2 Ch. Yon-Figeac 1986, elt; 1 Ch. Cos Labory 1978, et, LB; 1 Ch. Balestard La Tonnelle 1983; 1 Ch. Magdelaine 1987, elt; 1 Ch. de Marbuzet 1992) "	70 / 100
92	1	bouteille	CH.	HAUT-BRION, 1° cru	Pessac-Léognan 1988 (et, ela)	140 / 160
93	3	bouteilles	CH.	PALMER, 3° cru,	Margaux 1988 (elt, 1 J)	300 / 350
94	1	bouteille		PETRUS,	Pomerol 1988	1000 / 1200
95	2	bouteilles	CH.	PAVIE, 1° Grand Cru	St-Émilion 1989 (etlt, 1 J, 1 TLB)	240 / 280
96	1	bouteille	CH.	ANGÉLUS, 1° Grand Cru	St-Émilion 1989 (elt)	180 / 200
97	3	bouteilles	CH.	PICHON LONGUEVILLE, 2° cru	Pauillac 1989 (2 et, 1 ett, 1 TLB)	270 / 300
98	1	bouteille		PETRUS,	Pomerol 1989 (et)	2300 / 2500
99	1	bouteille	CH.	HAUT-BAILLY	Pessac-Léognan 1989 (elt, J)	60 / 70
100	4	bouteilles	BORDEAUX	DIVERS	(1 Ch. Latour Martillac, 1989; 1 Ch. Brane Cantenac 1988; 2 Ch. Giscours 1989, et)	100 / 130
101	1	bouteille	CLOS	FOURTET, 1° Grand Cru	St-Émilion 1990 (et)	50 / 80
102	6	bouteilles	Château MARGAUX - 1990			2400 / 2600
103	1	bouteille	CH.	MARGAUX, 1° cru	Margaux 1990 (elt, J)	400 / 500
104	2	bouteilles	CH.	LATOUR, 1° cru	Pauillac 1990 (ett, ela, 1 TLB)	900 / 1000
105	1	bouteille	CH.	GRUAUD LAROSE, 2° cru	Saint Julien 1990 (et)	70 / 80
106	1	bouteille	CH.	PICHON LONGUEVILLE, 2° cru	Pauillac 1990 (elt)	90 / 100

107	10	bouteilles	MÉDOC	(Hauts de Pntet, Sarget de Gruaud, Terrey-Gros Caillou, Pibran 90, etc.)		60 / 100
108	1	bouteille 1992	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac	300 / 400
		(etla, etlt)				
109	1	magnum 1993	CH.	PICHON-COMTESSE, 2° cru	Pauillac	90 / 100
110	1	bouteille (ets)	CH.	PONTET-CANET, 5° cru	Pauillac 1993	40 / 50
111	1	double-magnum Émilion 1993	CH.	CHEVAL-BLANC, 1° Grand Cru	St-	750 / 800
		(et)				
112	6	bouteilles	BORDEAUX	(Issan 1996, Fieuzal 93, Cissac 90, Maucaillou 97)		130 / 150
113	5	bouteilles	GRAVES	(1 Carbonnieux 96 et, 2 Hautmont 96, 1 blanc moëlleux 94, 1 rouge 93)		30 / 40
115	3	bouteilles	BORDEAUX	divers, "(1 Moulin de Duhart 2001, J; 1 Ch. Haut Chatain 1997; 1 Ch. Poujeaux 1970, LB) "		40 / 50
116	11	bouteilles J) cb	CH.	PONTET-CANET, 5° cru	Pauillac 1998	(4 400 / 500
117	1	bouteille 1998	CH.	MARGAUX, 1° cru	Margaux	240 / 260
		(et)				
118	1	bouteille (etlt)	CH.	PALMER, 3° cru,	Margaux 1998	120 / 140
119	5	bouteilles (cb de 12)	CH.	PAPE-CLÉMENT, Pessac-Léognan	1999	250 / 280
120	9	bouteilles Émilion 1999	CH.	TROPLONG-MONDOT, 1° Grand Cru	St-	400 / 450
		cb				
121	7	bouteilles 1999	CH.	MONTROSE, 2° cru Saint-Estèphe		280 / 350
		(1 J, cb de 12)				
122	12	bouteilles 1999	CH.	MONTROSE, 2° cru Saint-Estèphe		480 / 550
		cb				
123	12	bouteilles 1999	CH.	BELGRAVE, 5° cru	Haut-Médoc	220 / 280
		cb				
124	1	bouteille (els)		PETRUS,	Pomerol 2001	1400 / 1600

125	12	bouteilles	CH.	D'ISSAN, 3° cru	Margaux	2002	cb	300 / 330	
126	12	bouteilles (TLB) cb	CH.	TRIANON,	St-Émilion	2002	(1	120 / 150	
127	6	bouteilles (cb de 12)	CH.	PICHON BARON, 2° cru	Pauillac	2002		480 / 520	
128	12	bouteilles	CH.	LABÉGORCE,	Margaux	2003	cb	200 / 220	
129	12	bouteilles 2004 cb	CH.	CAMBON LA PELOUSE,	Haut-Médoc			180 / 200	
130	6	bouteilles	CH.	LABÉGORCE,	Margaux	2005	cb	100 / 120	
131	6	bouteilles	CH.	LABÉGORCE,	Margaux	2005	cb	100 / 120	
132	12	bouteilles 2005 (1 TLB) cb	CH.	FLEUR CARDINALE,	St-Émilion			240 / 260	
133	12	bouteilles 2005 cb	CH.	BELLEFONT-BELCIER, Grand Cru	St-Émilion			180 / 200	
134	1	bouteille	CH.	L'ÉVANGILE,	Pomerol	2007		60 / 80	
135	6	bouteilles	CH.	DUHART-MILON, 4° cru	Pauillac	2008		80 / 100	
136	6	bouteilles	CH.	GREYSAC,	Médoc	2015		85 / 95	
137	1	bouteille (SE)	CH.	HAUT-BRION, 1° cru	Pessac-Léognan			80 / 120	
138	6	bouteilles	CH.	PAPE-CLÉMENT,	Pessac-Léognan	2015		360 / 420	
139	12 bouteilles Château Giscours, 78 (LB) CB								400 / 450
140	1 bouteille de Château Cheval Blanc, Sainrt-Emilion, 1982 (LB - ELA)								500 / 600

CONDITIONS DE VENTES

La vente sera faite au comptant. Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, les frais et les taxes suivantes : 27 % TTC par espèces dans les limites légales. carte bancaire (sur place et à distance), virement bancaire. (LES CHEQUES SONT REFUSES)

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX ENCHERES EN LIGNE VIA LE SITE www.interencheres-live.com

Toute enchère en ligne est considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous serez facturé du montant de la ou des enchères incluant les frais légaux (27 % TTC) **majorés de 3,6 % TTC pour frais de fonctionnement du site INTERENCHERES.COM**

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous serez facturé du montant de la ou des enchères incluant les frais légaux (27 % TTC) **majorés de 1,8 % TTC pour frais de fonctionnement du site DROUOTDIGITAL**

Pour les achats en ligne via interencheres.com les règlements sont prélevés directement sur votre carte bancaire via PAYBOX (dans la limite de 500 €), sauf indication de votre part donnée par téléphone ou par mail.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez [SVV et SCP], si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera adjudicataire et devient aussitôt responsable de son lot. En cas de non-paiement, l'objet pourra être remis à la vente à la demande du vendeur, sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente, tous les enchérisseurs pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

En cas de litige ou de non-paiement total ou partiel du prix, le tribunal de commerce de Toulouse est la seule juridiction compétente. Les parties renoncent, en acceptant les conditions générales de vente, à la compétence de toute autre juridiction.

ETAT DES BIENS VENDUS :

Tous les objets sont vendus sous la garantie du commissaire-priseur et s'il y a lieu, de l'expert qui l'assiste, suivant les désignations portées au catalogue et compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot, portées au procès-verbal de la vente.

S'agissant des bijoux, à l'exception des cas où un certificat ou un avis d'un laboratoire de gemmologie en fait mention, le traitement thermique, huilage, des pierres (pratique lapidaire couramment admise) n'est jamais spécifié dans nos descriptions.

S'agissant des montres et horloges, la maison de vente ne garantit pas l'état de fonctionnement du mécanisme.

Pour les tableaux, le rentoilage, le parquetage et le doublage constituent des mesures conservatoires et non un vice.

Aucune réclamation ne sera possible pour les restaurations d'usage et les petits accidents, une exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet. Seuls seront pris en considération les accidents graves et repeints importants. L'état des cadres n'est nullement garanti. Pour les tableaux, l'indication de la technique est une garantie mais le support peut être indifféremment panneau, carton ou toile. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. Les dimensions sont données à titre indicatif

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

RGPD

La SARL MARAMBAT – de MALAFOSSE a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SARL MARAMBAT – de MALAFOSSE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, la SARL MARAMBAT – de MALAFOSSE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en

matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par la SARL MARAMBAT – de MALAFOSSE** : par écrit auprès de SARL MARAMBAT – de MALAFOSSE, 7 rue d'Astorg, 31000 TOULOUSE,

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SARL MARAMBAT – de MALAFOSSE de tout changement concernant ses coordonnées de contact. »

ENLEVEMENT :

L'enlèvement est immédiat. A défaut, il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer ses lots dès l'adjudication prononcée.

Le magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Priseur à quelque titre que ce soit. La SVV se réserve le droit d'appliquer des **frais de gardiennage de 6 € TTC par jour et par objet au-delà de trois semaines après la vente.**

EXPEDITION :

L'étude ne réalise pas les expéditions.

Pour tout envoi «postal», nous vous invitons à contacter la société **MAIL BOXES ETC (MBE)** :

mbe2603@mbefrance.fr ou 05.34.66.85.37

mbe3001@mbefrance.fr ou 09.54.59.36.77

ORDRE D'ACHAT :

Toute demande de participation téléphonique à la vente sera obligatoirement assortie d'un ordre d'achat à l'estimation basse du lot concerné.

Si vous souhaitez faire une offre d'achat fixe ou par téléphone, celle-ci doit nous parvenir accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou de vos coordonnées bancaires. Dans les deux cas, il s'agit d'un service gracieux rendu au client. Les Commissaires-Priseurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreurs ou omissions dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

TVA :

Concernant les demandes de remboursement de TVA sur honoraires suite à exportation ou livraison intracommunautaire : la SARL MARAMBAT- de MALAFOSSE doit recevoir expressément de l'adjudicataire sa demande **dans les 15 jours** consécutifs à la vente et les moyens de preuve (EXA des douanes via le transitaire....) dans **les 3 mois** après la vente.

Passé ces délais, la SARL MARAMBAT- de MALAFOSSE se réserve le droit de refuser le remboursement de la-dite TVA.

DEPOSIT :

Préalablement à la vente et à des fins d'enregistrement, la SARL MARAMBAT- de MALAFOSSE se réserve le droit de demander aux enchérisseurs le versement d'un dépôt de garantie par virement bancaire, chèque certifié ou espèces dans la limite légale. La SARL MARAMBAT- de MALAFOSSE se réserve le droit de conserver ce dépôt en cas d'incident de paiement